

CATHERINE JOSSERAND

Ville de Chambéry

Document généré le lundi 19 novembre 2018 à 10:45**Avis d'attribution n°1**

| Diffusion Internet | Version Transmis | Publication | Visites | Retraits | Dépôts |
|--------------------|------------------|-------------|---------|----------|--------|
| web + alerte | Intégrale | 14/11/18 | | | |

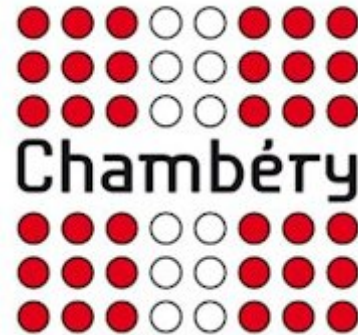
| Diffusion Presse | Version | Transmis | Publication | Etat | Identifiant | N° Annonce |
|------------------|-----------|---------------------|-------------|------|-------------|------------------------------|
| BOAMP | Intégrale | 14/11/18 à 09h10 | 16/11/18 | 3/3 | 18-158901 | <u>2018_320</u> |
| JOUE | Intégrale | 14/11/18 à 09h10 | 16/11/18 | 3/3 | | <u>2018/S221- 505647</u> |

Service : CP**Classification CPV :**Principale : **30238000** - Matériel d'automatisation de bibliothèque

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE CHAMBÉRY

M. MICHEL DANTIN - Le Maire
Hôtel de Ville
Place de l'hôtel de Ville
BP 11105 - 73011 Chambéry - cedex
Tél : 04 79 60 20 94



Objet du marché FOURNITURE, MISE EN OEUVRE ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION RFID D'AUTOMATISATION POUR LES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE CHAMBÉRY

Nature de la procédure Fournitures -

Procédure Procédure ouverte

Code CPV principal **30238000** - Matériel d'automatisation de bibliothèque

Procédures de recours Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Grenoble

2 Place de Verdun

BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex

Tél : 0476429000 - Fax : 0476422269

greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif de Règlement Amiable des Litiges

79 Cours charlemagne

69002 Lyon

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé

contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une

décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **280000 €**

Date d'attribution : 06/11/18

Nombre d'offres reçues : 2

Marché n° : 18/19 - **NEDAP FRANCE SAS** 8 chemin d'Andrézy 95610Montant HT : **280 000,00 €**

ERAGNY SUR OISE

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires

Forme de marché : à bons de commande avec maximum. Attribution d'un marché unique. Montant total des prestations pour la durée totale de l'accord-cadre : Maximum HT 280 000,00 euro(s)

Envoi le 14/11/18 à la publication

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 14/11/18 à 09h10**Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.**

Marches-Publics.info V9.7